



PRIX PHOTO DU CIC 2011

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIES D'ANIMAUX SAUVAGES



Organisé par le Conseil International de la Chasse
et de la Conservation du Gibier (CIC)

**Le thème pour ce concours est :
"Oiseaux dans leur habitat naturel"**

Prix CIC	1.000 €
2^{ème} Prix	750 €
3^{ème} Prix	500 €
Prix Action/Consolation	250 €

**Les prix seront remis lors de la 58^{ème} Assemblée Générale du CIC
à St Petersburg, Fédération Russe, le 14 mai 2011**

Pourquoi un concours de photos ?

La photographie d'animaux sauvages est une des meilleures façons d'informer le public général de la nécessité de la chasse et de la gestion de la faune sauvage. C'est pour cette raison que le CIC recherche aussi l'appui des photographes, chasseurs et non-chasseurs, afin de contribuer avec le CIC à la réalisation de ce but. Pour la conservation de la nature et de toutes ses créatures vivantes.

Candidatures

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels, individuels ou membres des clubs ou d'associations photographiques. Les photographes désirant concourir devront, dans un premier temps, envoyer une épreuve sur papier ou sur CD selon les règles suivantes.

Règles générales

- Ne peuvent être présentées que des photographies d'animaux sauvages, oiseaux ou mammifères, vivants et libres dans leur milieu naturel. En règle générale, les photos ne respectant pas l'éthique de la photographie d'animaux sauvages seront exclues du concours.
- Les photographies déjà présentées aux précédents concours du CIC ne seront pas admises.
- Chaque concurrent pourra présenter au **maximum trois photographies**.
- Les circonstances résumées de la prise de vue en texte clair (imprimé ou sur CD en .txt).
- Toute correspondance sera uniquement par courriel.
- Tout participant voudra bien ajouter à son envoi l'Acceptation du Règlement, imprimé à la fin de ce document, dûment signé.

Photo numériques

Celles-ci doivent être présentées sur un CD en 2 formats représentant:

- une copie exacte de la photo originale provenant de la camera et
- une version selon laquelle le photographe désire participer au concours (rectification de balance des couleurs etc., **mais pas de montage**)
- ces copies numériques peuvent être dans un des formats suivants:
RAW, JPEG ou Sprite
- les photographes sont priés de bien vouloir ajouter leurs coordonnées ainsi que leur adresse électronique (email/courriel) sur ce CD, de préférence en texte clair (.txt)

Tirage sur papier pour photo non-numérique

- Soit le format 13 × 18cm, 10 × 15cm ou A5;
- Chaque photo doit porter le nom et l'adresse du photographe.

Ces données sont à envoyer avant le 31 janvier 2011 à l'adresse suivante :

Jhr. J.M.A.H. van Vredenburg
✉ Chalet Armida, CH - 1659 Rougemont, Suisse
Tél.: +41 26 925 0028, fax : +41 26 925 0184
courriel: janvredenburg@bluewin.ch

Après la première sélection...

Seul les auteurs des photos retenues seront prévenus afin qu'ils puissent faire tirer les agrandissements au format et aux conditions précisés ci-après et de les envoyer **avant le 10 avril 2011** aux organisateurs du congrès à St Petersburg. (Adresse à suivre.)

Règles pour les photos choisis à participer au concours

- Format : 30 cm x 45 cm.
- Support : elles devront être tirées sur papier (mat ou brillant) et être contrecollées sur carton d'une épaisseur de max. 3 mm (pas plus épais, éviter le contre-collage sur support plastique) sans cadre et à bords perdus.
- Elles devront porter au dos, lisiblement:
 - le nom et l'adresse de l'auteur du photographe ;
 - éventuellement, le nom de l'association photographique à laquelle il appartient ;
 - le nom de l'animal (nom scientifique latin et le nom en français, anglais ou allemand) ;
 - le lieu et la date de la prise de vue.

Pour les photos numériques seule la version participant au concours est à envoyer (correction de couleur etc., mais **tous montage est interdit**).

C'est dans l'intérêt de tous les concurrents de présenter des tirages soignés au format de 30 x 45 cm, la mauvaise qualité des tirages pouvant entraîner l'élimination d'une photo, même si elle est intéressante à d'autres points de vue.

Lors de l'Assemblée Générale à St Petersburg...

Les photos sélectionnées seront exposées à St Petersburg pendant la durée de la 58^{ème} Assemblée Générale du 11 au 15 Mai 2011 et elles seront soumises à l'examen d'un jury international présidé par le Président de la Commission Chasse Photographique du CIC. Ce jury décernera les prix.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix si les photos présentées ne correspondent pas à la qualité et/ou à la catégorie du prix à récompenser.

Le Palmarès sera annoncé à la Session de Clôture de la 58^{ème} Assemblée Générale du CIC le 14 mai 2011 et les lauréats non présents seront informés par courriel dans le mois qui suit cet événement.

Après le concours...

Toutes les photos, CDs ainsi que les tirages papier (format 13 x 18 cm ou 9 x 12 cm) et autres documents seront conservés par le CIC.

Les tirages participant au concours seront envoyés après l'Assemblée Générale au Musée du CIC à Palàrikovo et restent la propriété du CIC.

Les droits attachés aux photos participant au concours restent la propriété de leurs auteurs sous la condition restrictive que:

1. les participants se déclare être d'accord que le CIC utilise les photos participant au Concours dans toutes ses publications, tout en mentionnant le nom du photographe, au profit de l'organisation ou au soutien des buts statutaires du CIC;
2. le CIC ne peut pas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse qui serait faite des photos publiées dans les documents précités.
3. tout litige est réglé selon le droit Autrichien et sera soumis à la juridiction des Tribunaux compétent au for de Vienne, siège légal du CIC.

Plus d'information : CIC Bureau Administratif
B.P. 82, H-2092 Budakeszi, Hongrie
Tél. +36 23 45 38 30, Fax +36 23 45 38 32
office@cic-wildlife.org

Règles spéciales pour le Concours 2011

Le thème pour ce concours est :

Oiseaux dans leur habitat naturel

Ceci n'exclue donc pas des photos d'oiseaux présent dans votre jardin



**NB : Afin de participer au concours, le document « Acceptation du Règlement »,
ci-dessous doit accompagner l'envoi dûment signé.**

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Pour le Concours photographique du CIC 2011

1. les participants se déclare être d'accord que le CIC utilise les photos participant au Concours dans toutes ses publications, tout en mentionnant le nom du photographe, au profit de l'organisation ou au soutien des buts statutaires du CIC;
2. Le CIC ne peut pas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse qui serait faite des photos publiées dans les documents précités ;
3. Tout litige est réglé par le droit Autrichien et sera soumis à la juridiction des Tribunaux compétent au for de Vienne, siège légal du CIC.

Nom / Prénom du photographe

Adresse postale.....

Courriel (email).....

Ecrire la mention manuscrite « lu et approuvé »

.....

Date Lieu

Signature